

**Direction Réglementation
et Gestion de l'Espace Public**

Envoyé par le service Gestion et Action
Commerciales de l'Espace Public
Tél. 02 40 41 94 32

Nantes, le 13 mai 2026

Objet : Avis de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public d'emplacements réservés pour l'exercice d'une activité de restauration rapide

Nantes Métropole présente publiquement ce qui suit :

Nantes Métropole met à disposition pour les mois de juillet, août et septembre 2026, des emplacements situés sur la commune de Nantes :

- La liste des emplacements peuvent être visionnés sur le site <https://moncommerce.nantesmetropole.fr/>

A - Emplacements

**Quai des Pins
Place Alexis Ricordeau**

B - Droits d'occupation

Les droits d'occupation du domaine public s'éleveront sur la base du calcul suivant : superficie utilisée x le nombre de jours présent x le tarif. Toute période commencée est due dans sa totalité,

A titre indicatif la délibération du Conseil Métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 a fixé le montant des droits d'occupation du domaine public pour 2026 :

- Installation véhicule thermique : 1,55 € le m²/jour
- Installation véhicule non thermique : 1,03 € le m²/jour

C - Contenu du dossier de candidature à remettre

Les plis transmis devront contenir l'ensemble des documents suivants :

1. la charte qualité datée et signée,
2. la fiche de candidature,
3. le tableau des souhaits,
4. la photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
5. un extrait K-bis datant de moins de 3 mois,
6. une attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires,
7. quelques photos du véhicule utilisé pour la vente,
8. une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire,

D - Remise des candidatures

Les candidatures seront remises :

- soit par courrier électronique manifestation.commerciale@nantesmetropole.fr
- soit par dépôt directement à l'accueil de la Maison de la Tranquillité Publique :
11 boulevard de Stalingrad, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,

E - Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est prévue au plus tard, **le 9 juin 2026**

F - Appréciation des candidatures

Les candidatures seront étudiées par une commission d'attribution composée de :

- L'élu métropolitain délégué à la commande publique durable, alimentation, circuits courts, marchés.
- Un représentant de l'UNACOD et de Plein Centre
- Un représentant de l'Union professionnelle des commerçants des marchés de Loire-Atlantique.
- Un représentant de l'association Boîte à vélo Nantaise.
- Des représentants de la Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité .

Ce jury validera la conformité des dossiers sur la base des principes et critères présentés ci-dessous. Les dossiers incomplets ou ne satisfaisant pas les conditions d'admissibilité seront rejetés.

G - Critères d'appréciation

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- être déclaré comme commerçant non sédentaire,
- fabrication maison des plats, respect de la saisonnalité,
- présentation de la carte des produits proposés et leurs tarifs,
- utilisation de circuits courts,
- traçabilité des produits et des fournisseurs (établir la liste des fournisseurs),
- utilisation de contenants, sacs et autres ustensiles biodégradables (zéro plastique à usage unique),
- prévention, tri, valorisation des déchets (huiles usagées, biodéchets entre autres),
- autres mesures en faveur du développement durable,
- propreté et esthétique du véhicule,
- autonomie en énergie, groupe électrogène insonorisé,
- signature de la charte de qualité.

Contacts

- Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 41 94 31
- Publicité faite sur le site internet Nantes Mon Commerce :
<https://moncommerce.nantesmetropole.fr/>
- Affichage au siège de Nantes Métropole, des Mairies annexes, et au service Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public (Manufacture des Tabacs, 11 boulevard de Stalingrad).